

LES INTERIMAIRES  
PROFESSIONNELS TP  
31/35 ALLÉE DES  
IMPRESSIONNISTES  
IMMEUBLE CEZANNE  
93420 VILLEPINTE

GONESSE, le 01 septembre 2026

## CONVOCATION DE FORMATION

(A remettre au(x) stagiaire(s))

Monsieur VIGARIO Lorenzo,

Nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous, les modalités pratiques de déroulement de la formation **Caces® R489 base Catégorie - 1B + Tests** à laquelle vous êtes inscrit. Celle-ci se déroule **du 07/09/2026 au 09/09/2026.**

**PARTICIPANT :** M. VIGARIO Lorenzo

**RENDEZ-VOUS :** le 07/09/2026 à 08h30

Des horaires postés (6H-13H ou 13H30-20H30) seront mis en place

**LIEU :** PROMOTRANS GONESSE FPC

1 RUE DE LA FERME ST SIMON - 95500 GONESSE

T. 01.39.87.06.44

Vous trouverez également dans les pages suivantes la liste des pièces obligatoires liées à votre formation à fournir le 1<sup>er</sup> jour de votre formation.

**Merci de venir muni d'un stylo et cahier.**

Nous vous souhaitons une bonne formation au sein de notre établissement.

Signature de la Direction du Centre

Groupe  
promotrans  
PROMOTRANS FPC  
SAS au capital de 6 420 000 €  
1 avenue du XXI<sup>e</sup> Siècle  
ZAC du Parc des Tulipes Sud  
95500 GONESSE  
T. 01.39.87.06.44/F. 01.39.85.36.29  
contact@promotrans.fr  
RCS Paris 808 634 141

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURIR À L'ENTRÉE EN FORMATION

### FCO – FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

- **Le permis de conduire en cours de validité** ( ou accompagné du contrôle médical effectué avant la date de fin de validité)
- Une copie de l'attestation FCOS <sup>ET</sup>/ou FCO si déjà faite
- Une copie de l'attestation FIMO ou attestation valant FIMO ou attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel

**Attention : Il est à noter que le premier jour de formation, il est indispensable que le conducteur se présente muni de :**

- Sa carte conducteur chronotachygraphe (chronoservices)

### PERMIS DE CONDUIRE – CATÉGORIE C, CE OU D

Nous vous informons que pour les formations Permis C, EC ou D, vous devez nous faire parvenir dans un délai de **3 à 4 semaines** avant le début de la formation, l'ensemble du dossier de demande de permis de conduire que vous trouverez ci-joint afin que nous puissions le transmettre à la Préfecture pour enregistrement.

#### **Attention**

**Il est à noter :**

- Que toute dépose de dossier hors délai entraînera un report de date d'examen
- Que le candidat ne peut monter à bord du véhicule école si cette demande n'est pas enregistrée. Il est donc très important de monter ce dossier auprès de notre secrétariat au plus tôt pour ne pas gêner le bon déroulement de la formation
- Qu'un contrôle médical du permis poids lourds a une durée de validité réduite à 2 ans en cas d'inscription à une formation au permis d'une catégorie supérieure

### TITRE PROFESSIONNEL TRANSPORT EN COMMUN, PORTEUR ET TOUS VEHICULES

- Une pièce d'identité
- le RIR (relevé intégral restreint) à télécharger sur internet
- Permis de conduire français

### FIMO – FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE

(Inscription définitive en FIMO sous réserve de l'obtention du permis C ou D)

- Le permis de conduire en cours de validité (contrôle médical valide)

### MATIÈRES DANGEREUSES – RECYCLAGE, CITERNE OU PRODUITS PÉTROLIERS

Une copie de l'attestation précédente en cours de validité **Attention : ce document est obligatoire**

### CACES® – R486, R489, R490 ou R472

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une pièce d'identité

### SST – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Une copie de l'attestation précédente

**Attention : ce document est obligatoire pour un recyclage**

Une tenue adéquate à la pratique d'exercices au sol